



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT
Tel. : 04.67.27.11.85
Mél : j.laffont@inao.gouv.fr



Monsieur Le Préfet du Gard
Direction des Collectivités et du Développement Local
Bureau des procédures environnementales
10 Avenue Feuchères
30045 NÎMES CEDEX 9

Vos réf. : AUTO/INOQ/2017-426

Affaire suivie par Didier JALLAIS

Nos réf. : JL/PL/105/17

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation d'exploiter un stockage de produits explosifs sur la commune de VAUVERT
- Société SAS SIDAM

Lattes, le 15 juin 2017

Par courrier en date du 29 mai 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis un dossier présenté par la société SAS SIDAM en vue d'exploiter une installation de stockage de produits explosifs sur le territoire de la commune de VAUVERT, ZAC « parc d'activité des Costières »

La commune de VAUVERT appartient aux aires géographiques des AOC « Costières de Nîmes », « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes » et « Taureau de Camargue »; ainsi qu'aux aires de production des IGP « Coteaux du Pont du Gard »; « Fraises de Nîmes », « Gard »; « Miel de Provence »; « Pays d'Oc », « Riz de Camargue », « Sable de Camargue » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de la société SIDAM s'étend sur 14 500 m² soit 8 % de la surface de la ZAC « parc d'activité des Costières » qui s'étend sur 19 ha. Le terrain, situé en bordure de la voie ferrée et limitrophe d'une vinaigrerie, appartient pour une faible partie (environ 3600 m²) à l'aire délimitée parcellaire de l'AOC « Costières de Nîmes ». Cependant, le site ne porte pas de cultures pérennes et a perdu toute vocation agricole avec la création de la ZAC en cours.

Le projet n'entraîne donc pas de consommation d'espace agricole, et les bâtiments prévus ne sont pas de nature à constituer une nuisance paysagère supplémentaire dans le contexte déjà fortement dégradé de la ZAC.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER

Copie : DDTM 30

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER
La Jasse de Maurin
34970 LATTES
Tél : 04.67.27.11.85
INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr

SITE DE NARBONNE
Rue du Pont de l'Avenir
CS 50127
11100 NARBONNE
Tél : 04.68.90.62.00
INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr

SITE DE GAILLAC
Centre Technique du Vin
52 Place Jean Moulin 2ème étage
81600 GAILLAC
Tél : 05.63.57.14.82
INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr

SITE DE TOULOUSE
Tél : 05.34.26.51.45
INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr
Antenne de Perpignan
Tél : 04.68.34.53.38
INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr